

Référence : TG ASA 17/2021.2130

11 octobre 2021

Objet : LETTRE OUVERTE ADRESSÉE À L'ENSEMBLE DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA CRÉATION D'UN MÉCANISME SOUS L'ÉGIDE DES NATIONS UNIES CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LA RÉGION DU XINJIANG, EN CHINE

Je vous écris afin de vous exhorter, en votre qualité d'États membres des Nations unies, à prendre des mesures concrètes en vue de garantir la justice et l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne les centaines de milliers de Ouïghours, Kazakhs, Huis, Kirghizes, Ouzbeks et membres d'autres minorités ethniques à majorité musulmane victimes d'internement, de torture et de persécutions perpétrés à grande échelle dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine.

Je vous transmets une pétition signée par 323 832 personnes de 184 pays et territoires exigeant la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement dans les camps d'internement et les prisons du Xinjiang ainsi que le démantèlement de ces camps.

Malgré les efforts qu'il déploie en vue de dissimuler les violations du droit international relatif aux droits humains au Xinjiang, de réduire au silence les militants et militantes qui osent s'exprimer ouvertement et de ranger toutes les critiques dans la case des « mensonges de l'Occident », le gouvernement chinois n'est pas parvenu à empêcher le monde de discerner la vérité au sujet de la situation au Xinjiang. À travers le globe, du Pakistan à l'Argentine, de l'Indonésie au Nigeria, du Pérou à la Côte d'Ivoire, les citoyens et citoyennes se mobilisent pour demander la justice.

Selon les éléments de preuve recueillis par Amnesty International, corroborés par d'autres sources fiables, les membres de minorités ethniques à majorité musulmane du Xinjiang sont la cible d'une attaque correspondant à tous les éléments contextuels des crimes contre l'humanité au regard du droit international. Ces éléments de preuve démontrent que le gouvernement chinois a, au minimum, commis les crimes contre l'humanité d'emprisonnement, de torture et de persécution en ciblant sciemment et délibérément les minorités ethniques du Xinjiang, notamment en restreignant de manière excessive leurs droits humains élémentaires et en menant une vaste campagne ciblée de détention et de torture et autres mauvais traitements.

La communauté internationale doit cesser de présumer que d'une manière ou d'une autre, cette réalité dystopique se transformera d'elle-même. Les États membres des Nations unies n'ont pas apporté de réponse à cette crise malgré les nombreuses informations crédibles faisant état de crimes au regard du droit international parvenues au cours de ces trois dernières années. Pire encore, certains États ont profité de la tribune que leur offrent les Nations unies afin de cautionner les violations des droits humains en Chine, et notamment au Xinjiang. Les États membres des Nations unies ont le devoir de protéger les droits humains de l'ensemble de la population au Xinjiang, d'enquêter sur les crimes présumés au regard du droit international et de faire en sorte que les auteurs d'atteintes soient amenés à rendre des comptes. Il n'est plus acceptable de permettre aux autorités chinoises de se placer au-dessus des lois.

Je vous appelle, en votre qualité d'États membres des Nations unies, à agir de manière urgente en vue de remédier à la situation au Xinjiang. Il convient à cette fin de saisir chaque occasion de dénoncer les atteintes publiquement et avec fermeté dans les espaces appropriés, et de travailler conjointement en vue de diligenter une enquête internationale indépendante rigoureuse sur les crimes au regard du droit international et les autres violations graves des droits humains perpétrés au Xinjiang.

Les États membres des Nations unies ont la responsabilité d'agir et ils ne doivent pas se dérober au moment de dénoncer ces crimes au regard du droit international simplement parce que la Chine est un pays puissant persuadé de pouvoir agir en toute impunité. Il est temps de remédier à cette situation.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Agnès Callamard
Secrétaire générale